

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1709-7
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 1709-7 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et places publiques (1709) afin d'ajouter des dispositions pour l'utilisation d'un terrain sportif et de modifier les amendes applicables.*

Ce règlement entre en vigueur le 4 juin 2024 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 4 juin 2024.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate